

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 12 juillet 2016 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Poste vacant	Poste vacant
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 6	Présences: 6	Vacance: 1
		Absence : 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Nancy Marcoux, agit comme secrétaire.

Treize (13) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 14 juin 2016
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Autorisation au personnel administratif – chèques de petite caisse
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité des Loisirs tenue le 19 mai 2016.
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Autorisation d'achat de bacs de 1300 litres
 - 9.2 Nomination du comité de sélection pour l'analyse des offres de services professionnels – projet de recherche en hydrogéologie pour un 3^e puits
10. Travaux publics



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

- 10.1 Désignation d'un représentant aux fins de l'immatriculation et de la participation au programme d'entretien préventif (PEP) en regard des véhicules de la municipalité
- 10.2 Octroi de contrat de déneigement à l'heure – Saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019
- 11. Loisirs, culture et communautaire
 - 11.1 Croque-livres
- 12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ
- 13. Administration
 - 13.1 Pont Drouin – Bail de location
 - 13.2 Avis d'élection - Vacance au poste de conseiller du district numéro 1 – Louis-S.-St-Laurent – Démission de Mme Solange Masson
 - 13.3 Création d'un comité des Travaux publics et nomination des membres
 - 13.4 Nomination des membres élus et d'un membre citoyen sur le comité de Développement Local
 - 13.5 Nomination d'un élu délégué au Comité technique de la Ressourcerie des Frontières
 - 13.6 Remplacement de la conseillère Masson aux comités municipaux et supra-municipaux
 - 13.7 Vente des lots 1 802 603 et 1 804 042 – chemin Beaudoin
 - 13.8 Tarification excédentaire pour la cueillette des matières résiduelles – 24 chemin de la Station
 - 13.9 Congrès des élus 2016
 - 13.10 Exposition de voitures anciennes – demande d'appui financier
 - 13.11 Tournoi annuel du maire de Waterville
 - 13.12 Autorisation d'achat d'un poste informatique pour la direction générale et reconditionnement d'un portable pour la Bibliothèque
- 14. Ressources humaines
- 15. Règlements
 - 15.1 Adoption de la résolution 122-2016-04-12 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vertu du règlement de PPCMOI.
 - 15.2 Adoption avec modification du second projet de résolution 184-2016-06-14 autorisant un PPCMOI en vertu du règlement 2004-51 amendé par le règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – lot 3 432 458
 - 15.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 2010-104 concernant la régie interne du Conseil
- 16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 juillet 2016
- 17. Parole aux conseillers
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen fait la lecture d'une requête et donne une version écrite à chacun des membres du conseil.

Un citoyen explique les raisons l'ayant mené à effectuer l'offre au montant choisi pour l'achat du terrain sur la route 147.

Un citoyen demande à quel moment seront effectués les travaux au Récré-O-Parc et si les dommages causés par le feu de joie seront réparés.

Un citoyen souligne que la balise de 55 dBA pour limiter le bruit lui semble inappropriée. Il s'enquiert également de l'avancement du dossier de l'aménagement des routes 147 et 208.

3. Adoption de l'ordre du jour

188-2016-07-12

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :

- 16.1 Mise aux normes du système d'alarme incendie – immeuble du 29-31 chemin de Hatley

et de modifier le libellé du titre du point 9.2 comme suit :

« Formation du comité de sélection pour l'analyse des offres de services professionnels – projet de recherche en hydrogéologie pour un 3^e puits »

b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 14 juin 2016

189-2016-07-12

Chaque membre du conseil ayant reçu le 30 juin 2016 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2016 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2016 tel que rédigé.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

190-2016-07-12

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 1^{er} juin 2016 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 30 juin 2016, des paiements ont été émis pour un total de :

680 669.39\$

Annexe 2

Salaires payés du 1^{er} au 30 juin 2016 104 709.42\$

Dépenses remboursées aux employés 1 557.86\$

Salaires et cotisations employeur payés 103 151.56\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Nancy Marcoux, directrice générale par intérim
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Yvon Lapointe, directeur service incendie

5.3 Autorisation au personnel administratif – chèques de petite caisse

191-2016-07-12

Considérant que les chèques de petite caisse sont préalablement signés par les signataires autorisés de la municipalité ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le personnel administratif à encaisser les chèques de petite caisse pour les besoins internes ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU d'autoriser mesdames Jacinthe Fecteau, Katherine McConmey et Martine Carrier à encaisser les chèques libellés « Petite Caisse » au comptoir du Centre de service Desjardins de Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : Desjardins
Trésorerie
Dossier



No de résolution
ou annotation

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité des Loisirs tenue le 19 mai 2016.

Le compte rendu de la rencontre du Comité des Loisirs tenue le 19 mai 2016 est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

9. Hygiène du milieu

9.1 Autorisation d'achat de bacs de 1 300 litres

192-2016-07-12

Considérant que l'inventaire actuel des bacs de 1 300 litres est maintenant épuisé;

Considérant qu'il est pertinent de maintenir un inventaire de bacs suffisant pour la vente ou la location aux citoyens;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une dépense approximative de 22 000\$ incluant les frais de transport pour l'achat de bacs de 1 300 litres auprès de Durabac Inc.;
- b. que les deniers requis soient puisés au budget 2016 du service «*Matières résiduelles*»

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Travaux publics

9.2 Formation du comité de sélection pour l'analyse des offres de services professionnels – projet de recherche en hydrogéologie pour un 3^e puits

193-2016-07-12

Considérant que dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires encadrant l'adjudication de contrats municipaux pour des services professionnels, il est prévu d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en hydrogéologie pour le projet de recherche en eau pour un 3^e puits du 7 juillet 2016 ;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour l'analyse des offres de services ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU de déléguer la directrice générale par intérim pour former le comité de sélection pour l'analyse des offres de services professionnels dans le projet de recherche en eau pour un 3^e puits.

Adoptée à l'unanimité

10. Travaux publics

10.1 Désignation d'un représentant aux fins de l'immatriculation et de la participation au programme d'entretien préventif (PEP) en regard des véhicules de la municipalité

194-2016-07-12

Considérant la nécessité de désigner une personne responsable pour la municipalité aux fins de l'immatriculation des véhicules routiers dont elle est propriétaire et de la participation au programme d'entretien préventif (PEP);

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. que la directrice générale par intérim de la municipalité, madame Nancy Marcoux, ou son remplaçant dûment nommé, soit désignée aux fins de l'accomplissement de toutes les démarches utiles à l'immatriculation des véhicules routiers de la municipalité et de sa participation au programme PEP;
- b. qu'à ce titre elle soit habilitée à signer tout document officiel;
- c. que le paiement des frais de 55\$ soit autorisé pour l'obtention de 10 vignettes d'entretien préventif;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

cc : SAAQ - Contrôle routier
Dossier

10.2 Octroi de contrat de déneigement à l'heure – Saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019

195-2016-07-12

Considérant qu'un appel d'offres public par le système électronique SEAO a été lancé compte tenu du besoin de location d'un camion de déneigement à l'heure incluant l'opérateur pour un minimum de 325 heures annuellement par camion;

Considérant que le devis prévoyait l'obligation de présenter une soumission pour trois saisons sous peine de non-conformité de soumission;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle s'est avérée conforme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

- a. que le conseil octroie le contrat pour la location d'un camion de déneigement à l'heure incluant l'opérateur pour trois saisons à Les Excavations Réal Barrette inc. et ce, pour un minimum de 325 heures par saison;
- b. que le taux horaire plus les taxes applicables s'établisse à 177.70\$ pour la saison 2016-2017, à 182.70\$ pour la saison 2017-2018 et à 187.70\$ pour la saison 2018-2019;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 et prévus aux budgets des années 2017 à 2019 du service « *Enlèvement de la neige* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Excavations Réal Barrette inc.
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et communautaire

11.1 Croque-livres

196-2016-07-12

Considérant la résolution 102 du 12 avril 2016 autorisant l'acquisition de la boîte Croque-Livres, laquelle est destinée à une clientèle jeunesse et permet l'échange de livres;

Considérant qu'il est pertinent d'organiser une activité de lancement afin de promouvoir le projet auprès des citoyens de Compton;

Considérant la clientèle visée des petits 0-5 ans;

Considérant que la municipalité pourrait bénéficier d'une aide financière de Mobilis' action 0-5 ans de la MRC de Coaticook pour tous les coûts directs reliés au projet;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un budget de dépenses maximum de 500\$ plus taxes pour mener à bien l'activité de lancement du projet Croque-Livres dans la municipalité;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Autres – Activités récréatives* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook – Développement culturel
Trésorerie
Dossier

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ – Jean Gaudreau et Sonia Veillette

197-2016-07-12

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'une demande d'autorisation de morcellement, d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LRQ, c, P 41.1*, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu et des activités agricoles;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Considérant que les demandeurs, Jean Gaudreau et Sonia Veillette, ont déposé le 5 juillet 2016 une demande complète d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que la demande de morcellement et d'aliénation vise, dans le volet 1 le lot 1 803 240 (\pm 11.3 acres) et dans le volet 2, le lot 1 803 232 (\pm 4.7 acres) du Cadastre du Québec ;

Considérant que le but visé par la demande vise à renforcer une entité agricole autonome et de régulariser une occupation;

Considérant que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y sont respectés;

Considérant que les superficies résiduelles des deux propriétaires cédants sont suffisantes pour pratiquer l'agriculture;

Considérant que les morcellements permettent aux demandeurs d'acquérir deux parcelles contiguës à sa ferme;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 2002-35 en vigueur dans la municipalité de Compton et au plan de zonage faisant partie intégrante dudit règlement, ainsi qu'au règlement de lotissement numéro 2002-36 en vigueur dans la municipalité de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Compton appuie la présente demande de Jean Gaudreau et Sonia Veillette auprès de la Commission de protection agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité

cc : CPTAQ
Jean Gaudreau et Sonia Veillette
Me Henri Gérin
Urbanisme et réseaux
Dossier

13. Administration

13.1 Pont Drouin – Bail de location

198-2016-07-12

Considérant que le Pont Drouin, propriété de la municipalité est un site public et offre la possibilité de tenir des événements de nature familiale ou touristique;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'afin d'établir des critères précis quant à l'utilisation du pont lors d'événements, un bail de location a été rédigé et fait partie intégrante de la présente et est joint en annexe;

Considérant que des frais en temps ressource et en matériel sont encourus par la municipalité pour l'entretien régulier du site afin de le garder propre et sécuritaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. qu'à compter de la présente, un tarif de 50\$ soit exigé à la signature du bail de location du Pont Drouin;
- b. que les ententes convenues avant l'entrée en vigueur de la présente soient respectées selon les termes des ententes prises.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

**13.2 Avis d'élection - Vacance au poste de conseiller du district
numéro 1 – Louis-S.-St-Laurent – Démission de Mme Solange
Masson**

199-2016-07-12

Considérant que le mandat de la conseillère du district numéro 1 – Louis-S.-St-Laurent, Mme Solange Masson, a pris fin le 30 juin 2016, date de sa démission;

Considérant que ce 12 juillet 2016, un avis de vacance du poste de conseiller du district numéro 1 est déposé par la secrétaire-trésorière par intérim à la présente séance du conseil;

Considérant que la vacance au poste de conseiller du district numéro 1 – Louis-S.-St-Laurent a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

Considérant que le poste de conseiller du district numéro 1 – Louis-S.-St-Laurent doit être comblé par une élection partielle;

La secrétaire-trésorière par intérim avise le conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la vacance au poste de conseiller du district numéro 1 – Louis-S.-St-Laurent de la municipalité de Compton, et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 6 novembre 2016.

**13.3 Création d'un comité des Travaux publics et nomination des
membres**

200-2016-07-12

Considérant que le conseil souhaite nommer un comité des Travaux publics afin qu'il puisse examiner et étudier des questions liées à ce Service;

Considérant que le conseil peut nommer autant de membres qu'il juge convenable pour siéger sur ce comité;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. qu'à compter de la présente, le Conseil nomme un Comité municipal des Travaux publics;
- b. que les personnes suivantes soient nommées pour agir à titre de membres :
 - Monsieur Bernard Vanasse, maire
 - Monsieur Réjean Mégré, conseiller
 - Monsieur René Jubinville, conseiller
 - Le responsable du Service des travaux publics
 - La direction générale
- c. que la présente nomination demeure en vigueur jusqu'à son remplacement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Dossier

13.4 Nomination des membres élus et d'un membre citoyen sur le comité de Développement Local

201-2016-07-12

Considérant que le règlement 2012-117-2.16 modifiant le règlement 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de Développement local décrète une modification quant à la composition du Comité dont le nombre de membres désignés parmi les élus, soit un nombre de 2;

Considérant que deux postes citoyens demeurent à combler;

Considérant la candidature reçue du citoyen Benoît Bouthillette pour siéger sur le Comité de développement local au secteur socio-communautaire;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. de nommer les membres élus suivants sur le comité de Développement local :
 - Karl Tremblay, conseiller responsable
 - François Rodrigue, conseiller
- b. de nommer monsieur Benoît Bouthillette en tant que membre citoyen au secteur socio-communautaire.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Benoît Bouthillette
Dossier

13.5 Nomination d'un élu délégué au Comité technique de la Ressourcerie des Frontières

202-2016-07-12

Considérant que l'organisme Ressourcerie des Frontières réactive son comité technique des municipalités;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'il y a lieu de déléguer un membre du Conseil pour siéger sur ce comité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU de nommer monsieur Réjean Mégré en tant que représentant délégué de la municipalité de Compton pour siéger sur le Comité technique de la Ressourcerie des Frontières.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ressourcerie des Frontières
Dossier

**13.6 Remplacement de la conseillère Masson aux comités municipaux
et supra-municipaux**

203-2016-07-12

Considérant qu'à la suite de la récente démission de la conseillère Masson du district no 1 – Louis-S.-St-Laurent, il y a lieu de procéder à son remplacement aux différents comités municipaux et supra-municipaux sur lesquels elle siégeait;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU de nommer les élus suivants sur les comités concernés :

Culture et patrimoine : Mme Nicole Couture, membre élue responsable
M. Karl Tremblay, membre élu

Syndicat de la copropriété Notre-Dame-des-Prés
et Co-propriété : Mme Nicole Couture

Comptonales : M. Karl Tremblay

Adoptée à l'unanimité

13.7 Vente des lots 1 802 603 et 1 804 042 – chemin Beaudoin

204-2016-07-12

Considérant l'acquisition des lots 1 802 603 et 1 804 042 par la municipalité à la demande du ministère de la Sécurité civile faisant suite aux inondations des 9 et 10 juin 2015;

Considérant le peu d'intérêt de la municipalité de conserver ces terrains et la faible probabilité d'utilisation à des fins municipales;

Considérant que la municipalité a lancé un appel d'offres sur le territoire de la municipalité précisant que la plus haute mise sera retenue au dessus du seuil minimum de 2 000\$;

Considérant que deux offres ont été reçues;

Considérant les analyses supplémentaires effectuées dans ce dossier;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

- a. que soit autorisée la vente des lots 1 802 603 et 1 804 042 du cadastre du Québec de la route Louis-S.-St-Laurent à Madame Nadya Fafard pour la somme de 5 100\$, soit la plus haute offre reçue;
- b. que la vente soit faite en fonction des conditions décrites au document d'appel d'offres, au bordereau de soumission ainsi qu'à la déclaration du soumissionnaire lesquels font partie intégrante de la présente;
- c. que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim ou leurs remplaçants dûment désignés soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents utiles et le contrat pour la transaction;
- d. que les frais inhérents à la transaction soient assumés par l'acheteur.

Adoptée à l'unanimité

cc : Mme Nadya Fafard
Soumissionnaire non retenu
Trésorerie
Dossier

13.8 Tarification excédentaire pour la cueillette des matières résiduelles au 24 chemin de la Station

205-2016-07-12

Considérant que le règlement de taxation 2015-138 prévoit une tarification maximum établie à 6 000\$ pour la cueillette ne dépassant pas l'équivalent de 50 bacs de 360 litres de déchets ultimes sur une période de trois semaines;

Considérant la particularité du site du 24 chemin de la Station quant au volume et à la saisonnalité de la cueillette;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU d'imposer un tarif supplémentaire de 3 100\$ à la tarification actuelle prévue à la taxation 2016 pour desservir le site du 24 chemin de la Station.

Adoptée à l'unanimité

cc : 2753-2399 Québec inc.
Trésorerie

13.9 Congrès des élus 2016

206-2016-07-12

Considérant la tenue du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. que les membres du conseil suivants soient autorisés à participer au prochain congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités :
 - monsieur le conseiller Karl Tremblay
 - monsieur le conseiller René Jubinville

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

- b. que les frais d'inscription de 720\$ plus taxes par personne de même que les autres frais inhérents à cette activité soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Conseil* »;
- c. que les frais d'inscription pour les conjoints(tes) soient remboursés par les élus à la Municipalité de Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : M.R.C. de Coaticook
F Q M
Trésorerie

13.10 Exposition de voitures anciennes – demande d'appui financier du Club Lions de Compton

207-2016-07-12

Considérant que la 11^{ème} édition de l'Exposition des Voitures anciennes de Compton qui se tiendra au Parc des Lions dimanche le 21 août 2016 pour une deuxième année consécutive;

Considérant que cet événement regroupe des exposants, collectionneurs, et attire de nombreux amateurs de voitures anciennes, ce qui apporte des retombées intéressantes pour la municipalité de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une subvention au montant de 750\$ à l'organisme Club Lions de Compton pour l'activité de l'Exposition des Voitures anciennes de Compton;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Administration générale* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Club Lions de Compton
Trésorerie
Dossier

13.11 Tournoi annuel du maire de Waterville

208-2016-07-12

Considérant la tenue le 25 août 2016 du tournoi de golf du maire de la Ville de Waterville;

Considérant que la municipalité de Compton participe annuellement à cette activité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

- a. que monsieur le maire Bernard Vanasse soit délégué comme représentant de Compton au tournoi de golf du Maire de la ville de Waterville au coût de 120\$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Ville de Waterville
Trésorerie

13.12 Autorisation d'achat d'un poste informatique pour la direction générale et reconditionnement d'un portable pour la Bibliothèque

209-2016-07-12

Considérant que le poste informatique portable actuel attribué à la direction générale présente des lenteurs significatives et date de 5 ans;

Considérant qu'il est prévu de renouveler au besoin les postes informatiques de façon à conserver un parc efficace et adéquat;

Considérant que le poste informatique portable pourra être reconditionné et utilisé par les usagers de la Bibliothèque;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une dépense approximative de 1 600\$ plus taxes pour l'achat d'un poste informatique pour la direction générale incluant l'installation, l'intégration au réseau ainsi que les travaux nécessaires de reconditionnement du poste portable actuel afin qu'il puisse être utilisé pour la Bibliothèque;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget prévu aux immobilisations 2016.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14. Ressources humaines

15. Règlements

15.1 Adoption de la résolution 122-2016-04-12 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vertu du règlement de PPCMOI.

210-2016-07-12

Considérant qu'un avis de motion de la résolution a été donné lors de la séance du conseil du 12 avril 2016;

Considérant que le premier projet de résolution no 122-2016-04-12 a été adopté lors de la séance du 12 avril 2016;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement a été tenue le 10 mai 2016 à 19h00;

Considérant qu'une copie de la résolution a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle la présente résolution doit être adoptée et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à l'égard du second projet;

Considérant que des copies de la résolution ont été mises à la disposition de l'assistance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU que soit adoptée la résolution no 122-2016-04-12 intitulée «Résolution no 122-2016-04-12 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vertu du règlement de PPCMOI ».

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook

**122-2016-04-12 Résolution autorisant un PPCMOI en vertu du
règlement de PPCMOI à l'Entreprise Éric Grondin**

Considérant qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier pour déroger aux règlements d'urbanisme applicables a été déposée le 17 mars 2016 et qu'elle concerne un projet admissible;

Considérant que cette demande consiste à autoriser la vente et le service d'équipement agricole au 6649, route Louis S.-St-Laurent;

Considérant que cette demande comprend des éléments dérogatoires à la réglementation d'urbanisme;

Considérant l'analyse de cette demande et des éléments de non-conformité par le responsable de l'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a examiné ce projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2004-51 et qu'il recommande au Conseil, par sa résolution numéro 003-2016-03-22, son approbation sous certaines conditions;

Considérant que le demandeur a approuvé par écrit les conditions du CCU, en date du 30 mars 2016;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU d'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2004-51, une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants :

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

La vente et le service d'équipements agricoles au 6649, route Louis S.-St-Laurent, sur le lot 1 802 242 du cadastre de Québec.

De plus, les conditions suivantes doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé par la présente résolution :

- Opération entièrement à l'intérieur du bâtiment;
- Engendre peut de contrainte pour les voisins;
- Ne nécessite aucun entreposage extérieur;
- L'activité ne cause, en tout temps, aucune fumée, poussière, odeur, chaleur, gaz, éclat de lumière ou vibration à la limite de l'emplacement;
- L'activité ne cause, en tout temps aucun bruit supérieur à 55 dBA;
- Aucun étalage de machineries et équipements dans les cours avant, latérales et arrière;
- Enseigne d'une superficie maximale de 1 m.c.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 10 mai 2016, à 19h00, à la salle du conseil sise au 3 chemin de Hatley, à Compton aux fins de parfaire la prise d'effet de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

15.2 Adoption avec modification du second projet de résolution 184-2016-06-14 autorisant un PPCMOI en vertu du règlement 2004-51 amendé par le règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – lot 3 432 458

211-2016-07-12

Considérant qu'un avis de motion de la résolution a été donné lors de la séance du conseil du 14 juin 2016;

Considérant que le premier projet de résolution no 184-2016-06-14 a été adopté lors de la séance du 14 juin 2016;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement a été tenue le 30 juin 2016 à 19h00;

Considérant qu'une copie de la résolution a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle la présente résolution doit être adoptée et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant que des copies de la résolution ont été mises à la disposition de l'assistance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU que soit adoptée, avec modification, la résolution no 184-2016-06-14 intitulée «Résolution 184-2016-06-14 autorisant un PPCMOI en vertu du règlement 2004-51 amendé par le règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – lot 3 432 458 »

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook



No de résolution
ou annotation

SECOND PROJET MODIFIÉ

Projet de résolution autorisant un PPCMOI en vertu du règlement 2004-51 amendé par le règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – lot 3 432 458

184-2016-06-14

Considérant qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier pour déroger aux règlements d'urbanisme applicables a été déposée le 6 juin 2016, que le coût exigible a été payé et qu'elle concerne un projet admissible;

Considérant que le projet se situe à l'intérieur de la zone AR-5 au plan de zonage en vigueur ;

Considérant que le règlement PPCMOI 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16 est en vigueur;

Considérant que le lot 3 432 458 cadastre de Québec où se situe le projet est admissible en vertu de l'article 1.3 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16;

Considérant que le projet déposé, en date du 6 juin 2016, est conforme aux types de projets admissibles en vertu de l'article 3.5 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16;

Considérant que le contenu supplémentaire requis pour un projet sur le lot 3 432 458 du cadastre de Québec, en vertu des articles 3.7 et 3.7.1 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16, est conforme aux attentes;

Considérant que les conditions particulières pour le lot 3 432 458 du cadastre de Québec, en vertu de l'article 4.1.1 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16, sont respectées;

Considérant que l'aspect extérieur du bâtiment ne sera pas modifié;

Considérant que le projet concerne seulement l'ajout d'usages admissibles à l'intérieur du bâtiment;

Considérant le rapport d'analyse du service d'urbanisme;

Considérant l'analyse par les membres du comité consultatif d'urbanisme basée sur les critères d'évaluation décrits aux articles 4.2 et 4.2.1 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16, lesquels critères sont respectés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU d'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16, une demande d'autorisation d'un projet particulier sur le lot 3 432 458 comportant les éléments suivants :

- a. d'accepter les usages et activités tels que prévus dans la demande du 6 juin 2016 sur le site de l'ancienne école des Arbrisseaux, lot 3 432 458 du cadastre du Québec soit utiliser le bâtiment à des fins de :
- salle de coupe de viande, charcuterie, fumoir et salaison;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

- transformation de fruits et légumes;
 - préparation de plats prêts à manger incluant rôtisserie;
 - centre de transformation de crème alcoolisée au sirop d'érable, fraise, framboise, cassis, etc. avec alambic;
 - fromagerie au lait cru et yogourt, etc.;
 - pâtisserie et boulangerie;
 - transformation de produits agroalimentaires de tout genre;
 - vente au détail et en gros de produits agroalimentaires;
 - formation générale ou formation en milieu de travail;
 - hébergement de courte durée travailleur agricole ou en agrotourisme;
 - plantation maraîchère en sol ou en serre ou champignonnière;
 - repas de cabane à sucre et salle à manger;
 - activités et divertissements – location de salle à dîner;
 - piscine.
- b. l'émission du certificat d'autorisation par le service d'urbanisme de la municipalité de Compton à l'égard des usages ci-haut décrits sera conditionnelle à l'obtention préalable des autorisations du MDDELCC en ce qui a trait au traitement des eaux usées et à l'utilisation de l'eau potable du puits;
- c. *que l'immeuble visé ne soit pas considéré comme un immeuble protégé, tel que défini à l'annexe 1 du règlement de zonage 2002-35*

Adoptée à l'unanimité

**15.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 2010-104
concernant la régie interne du Conseil**

212-2016-07-12

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Rodrigue qu'un projet de règlement modifiant le règlement 2010-104 concernant la régie interne du Conseil sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 juillet 2016

**16.1 Mise aux normes du système d'alarme incendie – immeuble des
29-31 chemin de Hatley**

213-2016-07-12

Considérant les travaux nécessaires pour la mise aux normes du système d'alarme incendie aux 29-31 chemin de Hatley suite aux travaux effectués pour l'arrivée de la Commission scolaire ainsi que l'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale-scolaire;

Considérant qu'une demande de soumissions a été lancée le 23 juin dernier auprès de 7 fournisseurs;

Considérant l'analyse des trois soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. que les travaux de mise aux normes du système d'alarme incendie requis pour l'immeuble du 29-31 chemin de Hatley soient confiés à Les Installations Électriques R. Théberge inc. pour un montant total de 6 011\$ plus taxes;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016



No de résolution
ou annotation

- b. que le coût des travaux liés à la Commission scolaire des Hauts-Cantons et au CPE leur soit facturé;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Centre communautaire* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Installations Électriques R. Théberge inc.
Trésorerie
Dossier

17. Parole aux conseillers

Aucun point n'est apporté.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen questionne sur les impacts que pourrait engendrer la vente du terrain du chemin Beaudoin sur sa propriété.

Un citoyen demande si les résultats des échantillonnages d'eau du corridor bleu seront publics. Il demande également des précisions sur le nombre de puits actifs et sur les résultats des travaux de décolmatage. Finalement, il s'enquiert des raisons sous-tendant la création du Comité des Travaux publics et des coûts rattachés à cette décision.

Un citoyen demande si le formulaire utilisé pour l'appel d'offres lié à la vente de lots a été créé à la municipalité ou bien est un proforma fourni par un ministère.

Un citoyen demande à quelle période les travaux de nettoyage de la rivière sont effectués. Il questionne également à savoir quel site est touché par la démarche de PPCMOI du point 15.1. Finalement, il souligne que des programmes d'aide financière du gouvernement fédéral sont en vigueur et invite les représentants de la municipalité à s'informer à cet égard.

Une citoyenne se questionne sur la pertinence de construire un 3^e puits sur le même site.

Une citoyenne questionne un conseiller sur le fait qu'il a indiqué lors d'une entrevue radiophonique qu'il manquait d'informations sur certains dossiers.

Un citoyen demande à une conseillère de préciser ce qui avance bien dans la politique culturelle et si des actions concrètes sont actuellement prévues.

Une citoyenne souhaite savoir où le croque-livres sera installé.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h45, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Nancy Marcoux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.